



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

zones rurales

Question écrite n° 70548

Texte de la question

M. Michel Raison appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire sur la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux dont l'article 2 porte sur les zones de revitalisations rurales (ZRR). En regard de l'application de nouveaux critères sur la définition du zonage, il lui demande de préciser la nouvelle liste des secteurs du département de la Haute-Saône qui seront éligibles aux différentes mesures spécifiques aux ZRR.

Texte de la réponse

Le département de la Haute-Saône compte 545 communes dont 528 classées en territoires ruraux de développement prioritaire (TRDP) et 314 bénéficiant actuellement des mesures spécifiques aux zones de revitalisation rurale (ZRR). Les dispositions de la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux et notamment celles de son article 2 dont le décret d'application est en cours d'examen par le Conseil d'État, vont entraîner une modification du zonage ZRR. Dans le cadre de ce nouveau zonage, la situation du département de la Haute-Saône pourrait être la suivante : 49 communes, actuellement classées, vont sortir du zonage en raison de l'amélioration de leur situation au regard des critères retenus (inchangés par rapport au classement précédent) ; 41 communes conserveront, à titre conditionnel, le bénéfice du classement en ZRR jusqu'au 31 décembre 2006, date à laquelle elles pourraient perdre ce bénéfice si elles n'intègrent ou ne constituent pas une intercommunalité ; 32 communes, exclues à ce jour, vont, en revanche, être classées en ZRR ; enfin, les 224 autres communes conserveront le bénéfice de leur classement actuel en ZRR.

Données clés

Auteur : [M. Michel Raison](#)

Circonscription : Haute-Saône (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70548

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : aménagement du territoire

Ministère attributaire : aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juillet 2005, page 6982

Réponse publiée le : 6 décembre 2005, page 11273